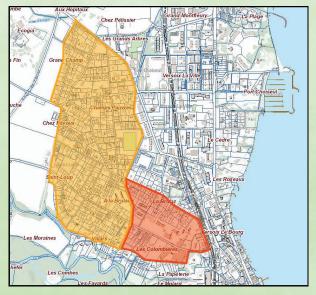
Protégeons et valorisons notre patrimoine! NON à une densification excessive!

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Versoix



Le canton attend des communes qu'elles élaborent une stratégie sur l'évolution de leur zone villas. A Versoix, le Conseil administratif veut densifier massivement la totalité du périmètre situé à l'ouest du canal (orange), et même déclasser le périmètre situé à l'est (rouge). La densité actuelle admise est de 30%, ce qui permet déjà un développement important (la densité en l'état est encore souvent inférieure à 20%). Avec le projet de la mairie, cette limite passerait à 48% voire 60%, et à 100% min. à l'est! Concrètement, cette politique permettrait la construction d'immeubles de manière désordonnée, partout à l'ouest du canal.

A quoi bon doubler voire tripler la densité maximale aujourd'hui dans une commune déjà très fortement urbanisée comme Versoix? Cette stratégie doit viser d'abord à protéger et valoriser l'environnement, à savoir notre patrimoine végétal et bâti, et non à densifier massivement une grande partie du territoire communal.

La commission compétente du Conseil municipal s'y est heureusement opposée, mais il y a urgence: ses décisions sont ignorées par l'exécutif, qui délivre déjà des préavis favorables pour des projets à haute densité.

Les signataires invitent:

- le Conseil municipal de Versoix à s'assurer que la stratégie communale sur l'évolution de la zone villas ne prévoie pas de déclassement vers d'autres zones ni d'augmentation massive de la densité admise dans la quasi-totalité de la zone villas. Ils se prononcent en faveur d'une évolution raisonnée et contrôlée, dans un cadre protégeant et valorisant notre patrimoine.
- le Conseil administratif (exécutif mairie) et son administration à respecter les décisions prises démocratiquement par le Conseil municipal et ses commissions.

| | Nom | Prénom | Adresse | Signature | |
|----|-----|--------|---------|-----------|--|
| 1. | | | | | |
| 2. | | | | | |
| 3. | | | | | The state of the s |
| 4. | | | | | |
| 5. | | | | | |

Toute personne peut signer cette pétition (pas de condition d'âge, de nationalité ou de domicile).

Cette liste, même incomplète, est à retourner au plus vite à: PLR Versoix, case postale 452, 1290 Versoix



Maison de l'urbanisme du Brabant wallon Adapté de © Marco Paulo